

## BON À SAVOIR

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il regroupe les dépenses et les recettes nécessaires à la bonne marche de la collectivité.

## BUDGET INVESTISSEMENT

Il regroupe les dépenses et les recettes permettant d'entretenir et de créer des équipements publics. La municipalité s'appuie sur une programmation pluriannuelle des investissements.

**0 %**

d'augmentation des taux de la fiscalité communale. Les bases locatives augmentent de 3,8 % sur l'ensemble du territoire national.

Pour rappel, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, mais la taxe d'habitation est toujours due pour les résidences secondaires.

**0 €**

d'emprunt en 2024 et un désendettement qui se poursuit

**+ de 2 millions €**

investis pour la commune

**672 € /**

## La dette

Capital restant dû au 31/12/2023

**722 230 €****216 € /**

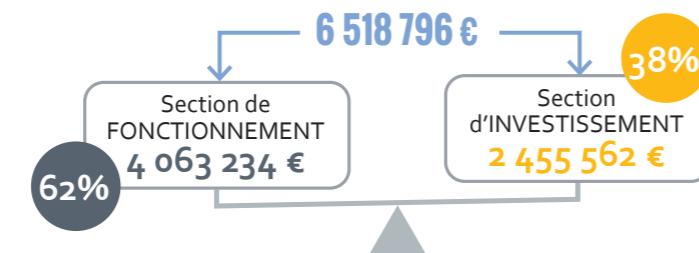
Annuité de la dette en 2024

**152 940 €****46 € /**

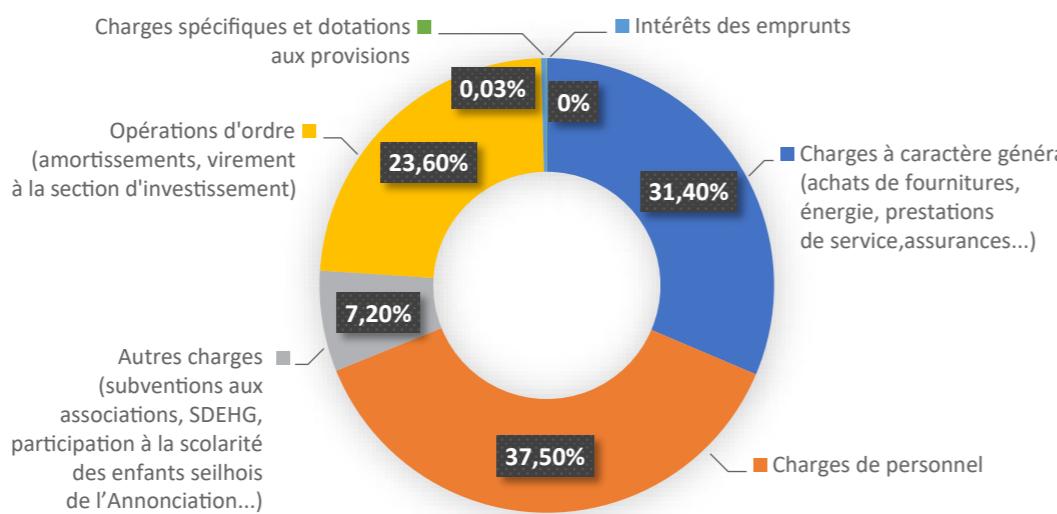
La dette ne doit pas être vue comme un poison, mais plutôt comme un outil nous permettant d'investir dans le respect des capacités financières de la commune.

## LE BUDGET PRIMITIF 2024

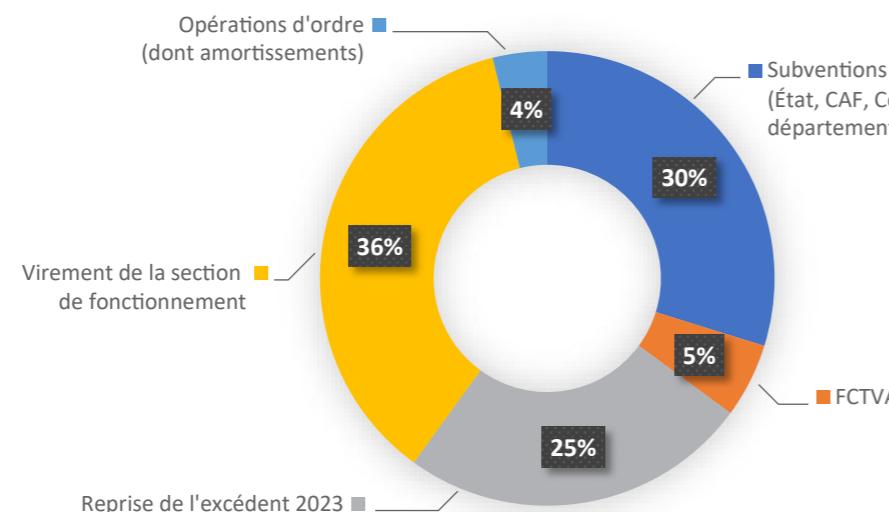
## LE BUDGET DE LA VILLE



## TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



## LE FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



*Une politique d'investissement ambitieuse  
Des projets inscrits dans un Plan Pluriannuel*

*Des axes prioritaires :  
ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE*

## LES PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS EN 2024

